



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 8 MAI 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce huitième jour du mois de mai 2017, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Monsieur le conseiller André Fournier

Est absent : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau
 Madame la greffière adjointe par intérim Roxane Hutton

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2017
5. Assemblée de consultation pour le projet de règlement APR-46-2017 : ajout de l'église et du presbytère comme zone à protéger à des fins de citation d'un site patrimonial
6. Avis de motion : achat de bandes pour le dekhockey
7. Adoption du projet de règlement APR-49-2017 : réduction du nombre de case de stationnement requis pour un type d'usage et usages prohibés à l'intérieur d'une station-service
8. Adoption du second projet de règlement SPR-48-2017 : dispositions diverses
9. Adoption du règlement numéro 1386-2017 : interdiction de stationner sur le chemin des Ormeaux
10. Adoption du règlement numéro 1387-2017 : interdiction de nourrir les animaux sauvages
11. Avis de motion : travaux de voirie 2017
12. Avis de motion : travaux d'aqueduc et d'égout sur différentes rues
13. Officialisation du nom du parc de la rue du Garbin
14. Nouveaux emprunts temporaires
15. Achat de matériel informatique (reporté)
16. Demande du 5^e régiment du génie de combat : autorisation de circuler sur les routes
17. Fourniture d'un véhicule incendie autopompe
18. Autorisation de dépenses : formation nautique pour le Service de protection contre les incendies
19. Autorisation de dépenses : achat d'habits de combat pour le Service de protection contre les incendies
20. Offres d'achat : terrain parc industriel
21. Demande de certificat d'autorisation : 4191, route de Fossambault (reporté)
22. Demande d'amendement à un permis d'enseigne : 4733, route de Fossambault
23. Demande de permis de rénovation sans agrandissement et demande de permis d'enseigne : 4640, route de Fossambault
24. Demande de permis de rénovation sans agrandissement : 11, rue Jolicoeur



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

25. Octroi d'un contrat : installation d'un détecteur de vibration au poste de pompage Jolicoeur
26. Octroi d'un contrat : installation d'un lien de communication au poste de pompage Jolicoeur
27. Octroi d'un contrat : réparation de la chambre des purgeurs du poste de pompage Montcalm
28. Octroi d'un contrat : réparation des pompes et installation de coudes au poste de pompage sur la rue des Cèdres
29. Acceptation provisoire et paiement numéro 4 : stationnement rue Désiré-Juneau
30. Ouverture de la rue Elzéar-Bertrand
31. Construction d'un pôle aquatique : paiement numéro 1 et approbation de directives de changement
32. Autorisation de dépenses : jardin communautaire - projet pilote
33. Contrôle qualitatif : district de l'Érable Rouge – phase 2
34. Entente avec la résidence Jolicoeur
35. Autorisation de dépenses : mise à niveau des parcs
36. Autorisation de paiement BDCO inc.
37. Demande d'utilisation gratuite du pavillon Desjardins
38. Coopérative jeunesse de services
39. Engagement d'un préposé à l'accès aux locaux
40. Modification de la résolution numéro 218-2017 : autorisation de paiement à Alain M & M
41. Bordereau de correspondance
42. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
43. Dépôt de la liste des engagements financiers
44. Dépôt de la liste des chèques
45. Période de questions
46. Ajournement au 29 mai 2017

Le quorum étant constaté, la séance du mois de mai est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

255-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté, en y reportant le point 15 ainsi que le point 21.

ADOPTÉE

256-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 avril 2017 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

257-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 MAI 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 mai 2017 comme il a été déposé.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT APR-46-2017 : AJOUT DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE COMME ZONE À PROTÉGER À DES FINS DE CITATION D'UN SITE PATRIMONIAL

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-46-2017 aux fins de modifier le plan d'urbanisme numéro 1258-2014 de façon à modifier l'annexe 4 afin d'agrandir les limites du PPU2, d'identifier les zones à protéger à des fins de citation d'un site patrimonial et d'ajuster les secteurs assujettis au PIIA, ajouter l'église et le presbytère aux zones à protéger à des fins de citation d'un site patrimonial et changer le terme « zone à conserver » pour « zone à protéger » dans le texte du plan d'urbanisme.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, Martin Careau, explique que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

AVIS DE MOTION : ACHAT DE BANDES POUR LE DEKHOCKEY

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant l'achat de bandes pour le dekhockey, tel que prévu au plan triennal d'immobilisations pour l'année 2017 au numéro 82 et autorisant un emprunt à long terme pour ce faire.

258-2017

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT APR-49-2017 : RÉDUCTION DU NOMBRE DE CASE DE STATIONNEMENT REQUIS POUR UN TYPE D'USAGE ET USAGES PROHIBÉS À L'INTÉRIEUR D'UNE STATION-SERVICE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-49-2017 aux fins de modifier le Règlement numéro 1259-2014 intitulé Règlement de zonage de façon à réduire le nombre de case de stationnement requis pour le type d'usage « Restaurants, brasseries, bars, boîtes de nuit et autres établissements pour boire et manger » et abroger l'article 15.1.2 afférent aux usages prohibés à l'intérieur d'une station-service.

Premier projet de règlement APR-49-2017

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-49-2017 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Réduire le nombre de case de stationnement requis pour le type d'usage « Restaurants, brasseries, bars, boîtes de nuit et autres établissements pour boire et manger » et abroger l'article 15.1.2 afférent aux usages prohibés à l'intérieur d'une station-service.

ARTICLE 2 Le TABLEAU 6 : NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT-COMMERCE ET SERVICE compris à l'article 11.1.7.3 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié en remplaçant, pour le type d'usage principal, additionnel ou dépendant « Restaurants, brasseries, bars, boîtes de nuit et autres établissements pour boire et manger »,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

dans la colonne « Nombre de cases minimal », la mention « 1 case par 5 m² » par la mention « 1 case par 10 m²»;

ARTICLE 3 L'article 15.1.2 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 est abrogé.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 8^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

GREFFIÈRE ADJOINTE

ADOPTÉE

259-2017

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT SPR-48-2017 : DISPOSITIONS DIVERSES

ATTENDU qu'un premier projet de règlement numéro APR-44-2017 a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 27 février 2017;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 24 avril 2017 à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert et que lors de cette assemblée, monsieur le maire Pierre Dolbec, assisté du directeur des Services techniques et directeur général adjoint monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, a expliqué le projet de règlement, les conséquences de son adoption et a entendu les personnes et organismes qui désiraient s'exprimer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le second projet de règlement numéro SPR-48-2017 aux fins de modifier le Règlement numéro 1259-2014 intitulé Règlement de zonage, le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 1268-2015 et le Règlement de lotissement numéro 1260-2014 de façon à modifier certaines dispositions concernant les matériaux de recouvrement extérieur, les constructions et usages temporaires, les usages autorisés en cour avant, la gestion du fumier pour les centres d'activités équestres et les fermes d'agrément ainsi qu'autoriser le groupe d'usage « Pa :public et institutionnel » dans la zone 5-REC.

Second projet de règlement SPR-48-2017

ARTICLE 1 Le présent projet de règlement est intitulé :

Second projet de règlement numéro SPR-48-2017 aux fins de modifier le Règlement numéro 1259-2014 intitulé Règlement de zonage, le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 1268-2015 et le Règlement de lotissement numéro 1260-2014 de façon à modifier certaines dispositions concernant les matériaux de recouvrement extérieur, les constructions et usages temporaires, les usages autorisés en cour avant, la gestion du fumier pour les centres d'activités équestres et les fermes d'agrément ainsi qu'autoriser le groupe d'usage « Pa :public et institutionnel » dans la zone 5-REC.

ARTICLE 2 L'article 5.4.1 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié en abrogeant le paragraphe 11° et en le remplaçant par le paragraphe 11° suivant :

« 11° La toile à l'exception des bâtiments agricoles en zone agricole, des bâtiments en zone industrielle, des bâtiments autorisés par l'article 15.3 du présent règlement, des abris d'hiver conformes à l'article 8.2.1.1 du présent règlement et des serres conformes à l'article 7.2.1.6 du présent règlement. La toile peut être utilisée comme matériau de



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

recouvrement extérieur des bâtiments résidentiels, mais exclusivement du 1^{er} octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante ».

ARTICLE 3 L'article 8.1 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de telle sorte que :

- Au premier alinéa, après la phrase « Les constructions et usages temporaires sont des constructions et usages autorisés pour une période de temps limitée », est ajoutée la mention suivante : « laquelle ne peut excéder 30 jours par année sauf lorsque précisé par une disposition contenue dans la réglementation d'urbanisme »;
- Le dernier alinéa est abrogé et remplacé par l'alinéa suivant :

« Nonobstant toute disposition contraire, les « camions-restaurants » et/ou les « casse-croûtes mobiles » sont interdits partout sur le territoire sauf lors d'événements publics. Toutefois, un camion-restaurant peut être installé sur un terrain où est déjà en opération un établissement offrant un service de restauration à condition qu'il offre exclusivement des produits offerts dans cet établissement ».

ARTICLE 4 L'article 9.1 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié, en ajoutant au début du paragraphe 20°, les mots suivants : « Les garages privés attenants et les abris d'auto isolés attenants ».

ARTICLE 5 L'article 15.6 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de telle sorte que :

- Le 10^e paragraphe du premier alinéa est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant :

« Le fumier doit être placé dans un abri composé d'un minimum de trois murs en plus d'un toit. Le côté ouvert ne doit pas faire face à la rue si l'abri est situé à moins de 30 mètres de la ligne de lot avant. L'abri doit avoir un plancher imperméable et être aménagé uniquement en cour arrière à une distance minimum de 3 mètres des lignes de propriétés, ainsi qu'à une distance minimum de 30 mètres de tout puits d'alimentation en eau potable, cours d'eau et de toute résidence existante »;

- Le paragraphe suivant est ajouté à la suite du 10^e paragraphe :

« La vidange du fumier est obligatoire aux fréquences suivantes :
– Entre le 15 et le 30 avril d'une année;
– Entre le 15 et le 30 juin d'une année;
– Entre le 15 et le 30 octobre d'une année.

Après une vidange du fumier, l'intérieur de l'abri pour fumier devra être proprement nettoyé et démonstration devra être faite sur demande de l'inspecteur que le fumier qui s'y trouvait a été disposé dans un endroit propice ».

ARTICLE 6 L'article 15.7 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de telle sorte que :

- Le 9^e paragraphe du premier alinéa est abrogé et remplacé par le paragraphe suivant :

«- Le fumier doit être placé dans un abri composé d'un minimum de trois murs en plus d'un toit. Le côté ouvert ne doit pas faire face à la rue si l'abri est situé à moins de 30 mètres de la ligne de lot avant. L'abri doit avoir un plancher imperméable et être aménagé uniquement en cour arrière à une distance minimum de 3 mètres des lignes de propriétés, ainsi qu'à une distance minimum de 30 mètres de tout puits



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

d'alimentation en eau potable, cours d'eau et de toute résidence existante »;

- Le paragraphe suivant est ajouté à la suite du 9^e paragraphe :

« La vidange du fumier est obligatoire aux fréquences suivantes :
– Entre le 15 et le 30 avril d'une année;
– Entre le 15 et le 30 juin d'une année;
– Entre le 15 et le 30 octobre d'une année.

Après une vidange du fumier, l'intérieur de l'abri pour fumier devra être proprement nettoyé et démonstration devra être faite sur demande de l'inspecteur que le fumier qui s'y trouvait a été disposé dans un endroit propice ».

ARTICLE 7 La grille des spécifications faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 1259-2014, du règlement relatif aux permis et certificats numéro 1268-2015 et du Règlement de lotissement numéro 1260-2014 reproduite sous la cote « Annexe 3 » du Règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifiée de telle sorte que :

Pour la zone 5-REC, est ajouté dans la section « Règlement de zonage », à la ligne « Pa : Publique et institutionnelle », le symbole « O »;

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

ARTICLE 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 8^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

GREFFIÈRE ADJOINTE

ADOPTÉE

260-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1386-2017 : INTERDICTION DE STATIONNER SUR LE CHEMIN DES ORMEAUX

ATTENDU que le conseil a adopté, le 30 mai 2003, le Règlement numéro 891-2003, relatif au stationnement dans les rues de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire et d'intérêt public de modifier le Règlement numéro 891-2003 concernant le stationnement, afin d'interdire le stationnement sur le tronçon est du Chemin des Ormeaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 10 avril 2017;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de *la Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1386-2017 modifiant le Règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement, afin d'interdire le stationnement sur le Chemin des Ormeaux, entre le Chemin Taché et l'extrémité est de la route.

Règlement numéro 1386-2017

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1386-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 891-2003 RELATIF AU STATIONNEMENT, AFIN D'INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR LE CHEMIN DES ORMEAUX, ENTRE LE CHEMIN TACHÉ ET L'EXTRÉMITÉ EST DE LA ROUTE

ARTICLE 3 L'annexe A du Règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement est modifié en ajoutant, à la suite au paragraphe 31-, le paragraphe 32-suivant :

« 32- En tout temps, sur le Chemin des Ormeaux, des deux côtés de la rue, entre le Chemin Taché et l'extrémité est de la route ».

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 8^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

GREFFIÈRE ADJOINTE

ADOPTÉE

261-2017

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1387-2017 : INTERDICTION DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES

ATTENDU que le conseil a adopté, le 11 mai 2015, le Règlement numéro 1289-2015, pourvoyant à réglementer la possession d'animaux sur le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que le conseil municipal juge nécessaire et d'intérêt public de modifier le Règlement numéro 1289-2015 concernant la possession d'animaux, afin d'interdire de nourrir les animaux sauvages;

ATTENDU que la *Loi sur les compétences municipales* accorde des pouvoirs en matière de sécurité civile et de nuisances;

ATTENDU que le fait de nourrir les animaux sauvages attire ces derniers en milieu urbanisé et cause des accidents sur le réseau routier et des dommages à la propriété tels que la destruction des aménagements paysagers et le dépôt de matières fécales;

ATTENDU l'article 2 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 10 avril 2017;

ATTENDU qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

ATTENDU que l'objet du présent règlement et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le Règlement numéro 1387-2017 modifiant le règlement numéro 1289-2015 pourvoyant à réglementer la possession d'animaux afin d'interdire de nourrir les animaux sauvages.

Règlement numéro 1387-2017

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2 Le présent règlement est intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1387-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1289-2015 POURVOYANT À RÉGLEMENTER LA POSSESSION D'ANIMAUX AFIN D'INTERDIRE DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES.

ARTICLE 3 L'article 17 du Règlement numéro 1289-2015 est modifié en ajoutant, à la fin du premier alinéa, le texte de l'article 18 de ce même règlement;

ARTICLE 4 L'article 18 du Règlement numéro 1289-2015 est abrogé et remplacé par l'article suivant

« ARTICLE 18 : ANIMAUX SAUVAGES

Nul ne peut nourrir, garder, ou autrement attirer des goélands, bernaches, des écureuils, des ours ou tout autre animal mentionné dans l'annexe A du présent règlement sauf dans le cadre de la pratique de la chasse. »

ARTICLE 5 L'annexe A est modifiée en ajoutant, à la fin du 1er alinéa, la mention suivante :

« • Tous les cervidés (exemple : cerf de Virginie)

ARTICLE 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 8^E JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

GREFFIÈRE ADJOINTE

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION : TRAVAUX DE VOIRIE 2017

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant les travaux de voirie sur différentes rues et autorisant un emprunt pour ce faire.

AVIS DE MOTION : TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR DIFFÉRENTES RUES

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant les travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout sur différentes rues et autorisant un emprunt pour ce faire.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

262-2017 OFFICIALISATION DU NOM DU PARC DE LA RUE DU GARBIN

ATTENDU la recommandation du Comité de toponymie;
IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU de nommer le parc de la rue du Garbin, parc de l'Étourneau-Sansonnet.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de demander à la Commission de toponymie d'officialiser ce nom.

ADOPTÉE

263-2017 NOUVEAUX EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU la recommandation de madame Julie Cloutier, trésorière, en date du 5 mai 2017;

ATTENDU que le règlement numéro 1343-2016 autorise le conseil à dépenser une somme n'excédant pas 208 000 \$; le règlement numéro 1346-2016, une somme de 850 000 \$; le règlement numéro 1353-2016, une somme de 85 000 \$; le règlement numéro 1354-2016, une somme de 215 000 \$; le règlement numéro 1357-2016, une somme de 111 500 \$; le règlement numéro 1358-2016, une somme de 40 000 \$; le règlement numéro 1359-2016, une somme de 118 500 \$; le règlement numéro 1362-2017, une somme de 290 000 \$; le règlement numéro 1368-2017, une somme de 145 000 \$; le règlement numéro 1369-2017, une somme de 22 000 \$; le règlement numéro 1370-2017, une somme de 494 000 \$; le règlement numéro 1371-2017, une somme de 290 000 \$; le règlement numéro 1372-2017, une somme de 152 000 \$; le règlement numéro 1373-2017, une somme de 42 500 \$; le règlement numéro 1374-2017, une somme de 46 000 \$ et le règlement numéro 1375-2017, une somme de 90 000 \$;

ATTENDU l'entrée en vigueur des règlements numéros 1343-2016, 1346-2016, 1353-2016, 1354-2016, 1357-2016, 1358-2016, 1359-2016, 1362-2017, 1368-2017, 1369-2017, 1370-2017, 1371-2017, 1372-2017, 1373-2017, 1374-2017 et 1375-2017;

ATTENDU que le financement à long terme de ces emprunts sera effectué ultérieurement;

ATTENDU que l'article 567.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil de décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt sans autorisation préalable du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que le conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et madame la trésorière Julie Cloutier à contracter des emprunts avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine pour une somme n'excédant pas 208 000 \$ pour le règlement numéro 1343-2016, 850 000 \$ pour le règlement 1346-2016, 85 000 \$ pour le règlement 1353-2016, 215 000 \$ pour le règlement 1354-2016, 111 500 \$ pour le règlement 1357-2016, 40 000 \$ pour le règlement 1358-2016, 118 500 \$ pour le règlement 1359-2016, 290 000 \$ pour le règlement 1362-2017, 145 000 \$ pour le règlement 1368-2017, 22 000 \$ pour le règlement 1369-2017, 494 000 \$ pour le règlement 1370-2017, 290 000 \$ pour le règlement 1371-2017, 152 000 \$ pour le règlement 1372-2017, 42 500 \$ pour le règlement 1373-2017, 46 000 \$ pour le règlement 1374-2017 et 90 000 \$ pour le règlement numéro 1375-2017, et ce, en attendant le financement à long terme des dépenses décrétées par lesdits règlements.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire ou le maire suppléant, ainsi que la trésorière à signer les billets.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

264-2017

DEMANDE DU 5E RÉGIMENT DU GÉNIE DE COMBAT : AUTORISATION DE CIRCULER SUR LES ROUTES

ATTENDU la demande du 5^e Régiment du Génie de Combat des Forces armées canadiennes afin de circuler sur les routes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier lors des opérations de plongées au lac Saint-Joseph;

ATTENDU le dépôt du calendrier 2017-2018 du plan d'entraînement et des tracés des itinéraires;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'autoriser le 5^e Régiment du Génie de Combat des Forces armées canadiennes à circuler sur la route Montcalm, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier; les routes de Fossambault et de Duchesnay étant sous juridiction provinciale.

ADOPTÉE

265-2017

FOURNITURE D'UN VÉHICULE INCENDIE AUTOPOMPE

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Martin Lavoie, en date du 8 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'accorder le contrat pour la fourniture d'un véhicule incendie - camion commercial, autopompe, cabine multiplace, 4x4, neuf de l'année 2018, équipé d'une carrosserie d'aluminium et d'une pompe incendie à capacité de 840 GIPM, incluant les options A et C, pour le Service de protection contre les incendies à Aréo-Feu ltée pour un montant de 455 650 \$, plus taxes.

Le contrat est composé de l'avis d'appel d'offres, du devis et de la soumission déposée le 5 mai 2017.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au règlement 1370-2017.

ADOPTÉE

266-2017

AUTORISATION DE DÉPENSES : FORMATION NAUTIQUE POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Martin Lavoie, en date du 4 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de protection contre les incendies à mandater le Centre de formation Sécurité Nautique Québec pour la formation de sauvetage en eau vive, niveau 2, pour seize pompiers, au montant de 7 254 \$ plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-230-00-454.

ADOPTÉE

267-2017

AUTORISATION DE DÉPENSES : ACHAT D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Martin Lavoie, en date du 4 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur du Service de protection contre les incendies à effectuer l'achat de dix habits de combat au montant de 15 640 \$ plus taxes chez Aréo-Feu.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au règlement 1368-2017.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

268-2017 OFFRES D'ACHAT : TERRAIN PARC INDUSTRIEL

ATTENDU le rapport du directeur adjoint à l'urbanisme et au développement durable, monsieur Pascal Bérubé, en date du 1^{er} mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Pierre Dolbec, et monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, à signer l'acte de vente concernant le lot 6 098 578 en faveur de Plastic-Bac Inc. pour le prix de 146 500 \$ plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le notaire Me Mario Boilard pour préparer ledit acte de vente.

II EST FINALEMENT RÉSOLU de refuser l'offre d'achat de monsieur Israël Savard pour les terrains 42, 43 et 44 du plan daté du 22 septembre 2016.

ADOPTÉE

269-2017 DEMANDE D'AMENDEMENT À UN PERMIS D'ENSEIGNE : 4733, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande d'amendement présentée par madame Sarah Potvin au permis d'enseigne numéro 2017-0101 afin d'ajouter une enseigne sur le mur latéral du 4733, route de Fossambault afin d'annoncer le commerce *Côté fleur côté couleurs* qu'elle ouvrira dans la suite 100 de ce bâtiment;

ATTENDU que la demande de permis d'enseigne est assujettie au règlement sur les PIIA numéro 1347-2016;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU qu'une enseigne annonçant le commerce est déjà prévue en façade du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de refuser la demande d'amendement au permis d'enseigne numéro 2017-0101.

ADOPTÉE

270-2017 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATOIN SANS AGRANDISSEMENT ET DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4640, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis de rénovation sans agrandissement et la demande de permis d'enseigne présentée par Pizzeria Paquet pour revitaliser la façade du 4640, route de Fossambault;

ATTENDU que ces demandes de permis sont assujetties au règlement sur les PIIA numéro 1347-2016;

ATTENDU que le projet améliorera l'apparence générale du commerce;

ATTENDU que les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture et à l'affichage sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 25 avril 2017 ainsi que les documents déposés par la requérante;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation sans agrandissement et du permis d'enseigne à la suite des demandes déposées par Pizzéria Paquet afin de revitaliser la façade et modifier l'enseigne commerciale murale du 4640, route de Fossambault.

ADOPTÉE

271-2017 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION SANS AGRANDISSEMENT : 11, RUE JOLICOEUR

ATTENDU la demande de permis de rénovation sans agrandissement déposée par les propriétaires du 11, rue Jolicoeur pour refaire la toiture;

ATTENDU que celle-ci sera refaite avec les mêmes matériaux et la même couleur que l'existante;

ATTENDU que la fiche de l'inventaire du patrimoine bâti ne propose pas de recommandation portant sur le recouvrement de la toiture à utiliser dans une optique de restauration;

ATTENDU que les critères relatifs à l'architecture des bâtiments existants sont rencontrés ou non applicables;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation sans agrandissement à la suite de la demande présentée par les propriétaires du 11, rue Jolicoeur afin de changer la toiture en bardeaux d'asphalte de couleur noire.

ADOPTÉE

272-2017 OCTROI D'UN CONTRAT : INSTALLATION D'UN DÉTECTEUR DE VIBRATON AU POSTE DE POMPAGE JOLICOEUR

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 25 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à CWA pour la fourniture et l'installation d'un détecteur de vibration au poste de pompage Jolicoeur;

Le coût du contrat est établi à 3 980 \$, plus taxes, comme présenté à la soumission transmise par monsieur Julien Tremblay en date du 23 janvier 2017;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1374-2017.

ADOPTÉE

273-2017 OCTROI D'UN CONTRAT : INSTALLATION D'UN LIEN DE COMMUNICATION AU POSTE DE POMPAGE JOLICOEUR

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 25 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Novicom 2000 inc. pour l'installation d'un lien de communication au poste de pompage Jolicoeur;

Le coût du contrat est établi à 2 186,43 \$, plus taxes, comme présenté à la soumission numéro 016784 transmise par monsieur Serge Cadrin de la compagnie Novicom 2000 inc. en date du 2 novembre 2016;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1374-2017.

ADOPTÉE

274-2017 OCTROI D'UN CONTRAT : RÉPARATOIN DE LA CHAMBRE DES PURGEURS DU POSTE DE POMPAGE MONTCALM

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 25 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie CWA pour la réparation de la chambre des purgeurs du poste de pompage Montcalm;

Le coût du contrat est établi à 17 995 \$, plus taxes, comme présenté à la soumission numéro TL1610015 rev1 transmise par monsieur Tomy Linteau de la compagnie CWA en date du 23 janvier 2017;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1374-2017.

ADOPTÉE

275-2017 OCTROI D'UN CONTRAT : RÉPARATION DES POMPES ET INSTALLATION DE COUDES AU POSTE DE POMPAGE DE LA RUE DES CÈDRES

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 25 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie CWA pour la réparation des pompes CP-3127 et l'installation de deux coudes de pompe 4 pouces au poste de pompage de la rue des Cèdres;

Le coût du contrat est établi à 13 830 \$, plus taxes, comme présenté à la soumission numéro JT16011007 rev1 transmise par monsieur Julien Tremblay de la compagnie CWA en date du 23 janvier 2017;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1374-2017.

ADOPTÉE

276-2017 ACCEPTATION PROVISOIRE ET PAIEMENT NUMÉRO 4 : STATIONNEMENT RUE DÉSIRÉ-JUNEAU

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, en date du 1^{er} mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de procéder à la réception provisoire des travaux de construction d'un stationnement sur la rue Désiré-Juneau en date du 18 novembre 2016;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 4, au montant de 7 030,34 \$, à la compagnie Rochette excavation inc. Ce paiement constitue la libération de la moitié de la retenue contractuelle et l'ajout des taxes brutes;

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 55-136-00-005;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à signer le certificat de réception provisoire.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

277-2017

OUVERTURE DE LA RUE ELZÉAR-BERTRAND

ATTENDU que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue au conseil compétence en matière de transport;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur une partie du lot 5 541 779;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil décrète l'ouverture de la rue Elzéar-Bertrand sur une partie du lot 5 541 779. Cette partie est montrée par un liséré jaune sur un plan préparé par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint en date du 3 mai 2017.

ADOPTÉE

278-2017

CONSTRUCTION D'UN PÔLE AQUATIQUE : PAIEMENT NUMÉRO 1 ET APPROBATION DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint en date du 5 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'approuver les directives de changements A-01 et S-01 au coût total de 13 359 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement numéro 1 à Jamo paysagiste au montant de 52 773,53 \$. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 4 mai 2017, de la retenue de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'imputer les dépenses au règlement 1346-2016.

ADOPTÉE

279-2017

AUTORISATION DE DÉPENSES : JARDIN COMMUNAUTAIRE - PROJET PILOTE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 5 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense totale de 15 719 \$, plus taxes pour un projet de jardin communautaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'approprier la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

280-2017

CONTRÔLE QUALITATIF : DISTRICT DE L'ÉRABLE ROUGE - PHASE 2

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques et directeur général adjoint en date du 4 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU de mandater les Laboratoires d'expertises de Québec Ltée, selon la soumission transmise par monsieur Olivier Juneau, ingénieur, en date du 4 mai 2017, pour procéder au contrôle qualitatif des matériaux des travaux de construction du projet de développement domiciliaire District de l'Érable rouge, phase 2, réalisé par le promoteur Habitania;

Il s'agit d'un mandat à tarifs horaire et unitaire conformément au bordereau de soumission déposé et au mandat préparé par monsieur Jean-François Poirier de la firme WSP. Le coût du mandat est établi à 2 843,60\$, plus taxes ;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

Conformément à l'entente signée entre la Ville et le promoteur, ce dernier prend à sa charge le paiement de tous les coûts liés aux services rendus par la firme mandatée pour effectuer la surveillance des travaux. À cet effet, le promoteur s'est engagé à acquitter, mensuellement, les factures produites à son attention par la firme.

ADOPTÉE

281-2017 ENTENTE AVEC LA RÉSIDENCE JOLICOEUR

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 4 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'une entente avec la résidence Jolicoeur pour l'hébergement de secours en cas d'urgence au centre socioculturel Anne-Hébert.

ADOPTÉE

282-2017 AUTORISATION DE DÉPENSES : MISE À NIVEAU DES PARCS

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 28 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser des travaux pour la mise aux normes des parcs existants pour un montant total de 23 812 \$, plus taxes.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

283-2017 AUTORISATION DE PAIEMENT BDCO INC.

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 27 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 3 871,50 \$, plus taxes, pour des travaux de consultant en génie civil et en structure, par la firme BDCO inc., pour le projet de pôle aquatique.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au règlement 1346-2016.

ADOPTÉE

284-2017 DEMANDE D'UTILISATION GRATUITE DU PAVILLON DESJARDINS

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 27 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation gratuite du pavillon Desjardins pour un souper-bénéfice au profit du refuge pour chiens l'Arche de Kathleen.

L'organisme devra communiquer avec le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire pour effectuer la réservation et signer le contrat de prêt de plateau d'activité.

ADOPTÉE

285-2017 COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 4 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

ET RÉSOLU d'autoriser la Coopérative jeunesse de services de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à utiliser la salle Desjardins du pavillon des Sports du 23 mai au 22 juin 2017 et la salle le Premier Jardin au centre socioculturel Anne-Hébert du 23 juin au 18 août 2017;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de mandater monsieur Éric Gingras, technicien en loisir, pour siéger sur le comité local.

ADOPTÉE

286-2017 ENGAGEMENT D'UN PRÉPOSÉ À L'ACCÈS AUX LOCAUX

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 4 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'entériner l'engagement de monsieur Raymond Gagnon comme employé occasionnel à titre de préposé à l'accès aux locaux. Le salaire est fixé à l'échelon 3 de la grille salariale.

ADOPTÉE

287-2017 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 218-2017 : AUTORISATION DE PAIEMENT À ALAIN M & M

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 8 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU de modifier la résolution 218-2017 en indiquant que le montant du paiement numéro 3 à Alain M & M pour les travaux d'installation d'un lève-personne à la maison des Aînés est de 8 013,75 \$ au lieu de 7 979,26 \$.

ADOPTÉE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

288-2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2017, laquelle totalise la somme de 17 014,38 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 4 mai 2017, laquelle comprend 115 commandes au montant de 632 043,97 \$.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017

289-2017

AJOURNEMENT AU 29 MAI 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'ajourner la séance au 29 mai 2017.

L'assemblée est levée à 20 h 20.

ADOPTÉE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

ROXANE HUTTON
GREFFIÈRE ADJOINTE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 MAI 2017**

